



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 12 mars 2025

Présents : Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, , Alain Quéau Yves Sizun

Absents excusés : Yvan Cueff, Leslie Gléver

1 – Réserves – Litiges :

Match de D3 groupe B – BREST AS COMORIENS 1 – BREST ST LAURENT 3 du 23 février 2025

Match arrêté à la 80^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre pour abandon de terrain de l'équipe de BREST ST LAURENT 3.

Le dossier étant en instruction au niveau de la Commission de Discipline, celui-ci sera étudié ultérieurement par la Commission Sportive.

2 – Championnat :

Match de D4 groupe A – BREST MAHOR AS 3 – PLOUGUIN ST MAJAN 3 du 02 mars 2025

Match arrêté à la 52^{ème} minute de jeu suite à l'abandon du terrain de l'équipe de PLOUGUINS ST MAJAN ayant 3 joueurs blessés.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à l'équipe de PLOUGUIN ST MAJAN 3 pour abandon de terrain.

- BREST MAHOR AS 3 3 points 3 buts
- PLOUGUIN ST MAJAN 3 -1 point 0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

3 – Matches remis :

La Commission Sportive rappelle que les matches remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier.

La liste consultable sur le site du District.

4 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Kerlouan Plouneour	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
09/03/2025	D2 C	Plougastel Fc 3	Le Faou Es Cranou 2	Le Faou Es Cranou 2	30,00 €
09/03/2025	D3 C	Ploudaniel Et St Y 3	Ploudiry St P 1	Ploudaniel Et St Y 3	30,00 €
09/03/2025	D3 D	La Forest Landerneau 1	Loperhet Rc 2	Loperhet Rc 2	30,00 €
09/03/2025	D3 D	St Thonan Js 2	Logonna Daoulas Far 2	St Thonan Js 2	30,00 €
09/03/2025	D3 K	Combrit Ste Marine Fc 2	Penmarch Cs 3	Penmarch Cs 3	30,00 €
09/03/2025	D3 L	Clohars Fouesnant Esp 2	Ergué Gabéric Am 3	Clohars Fouesnant Esp 2	30,00 €
09/03/2025	D3 N	Tremeven As 2	Moelan Us 3	Tremeven AS 2	30,00 €

Match de D3 groupe D – LA FOREST LANDERNEAU JG 1 – LOPERHET RC 2 du 09 mars 2025

Le District n'ayant pas été prévenu avant le samedi midi du forfait de l'équipe de LOPERHET RC 2, l'arbitre officiel s'est déplacé à La Forest Landerneau, les frais de déplacement de celui-ci ayant été réglés intégralement par le club de LA FOREST LANDERNEAU JG, la Commission Sportive porte au compte du club de LOPERHET RC le montant de ces frais, soit 20,00 €.

La Commission Sportive rappelle au club de LOPERHET qu'une permanence de la Commission des Arbitres est assurée chaque samedi après-midi et le dimanche matin (voir les coordonnées sur le site du District).

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Forfaits généraux :

Championnat de D3 poule K

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (19/01, 09/02, 23/02, 09/03), la Commission Sportive déclare l'équipe de Penmarch Cs 3 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 100,00 €.

6 – Coupe du Conseil Départemental 2024-2025 :

La Commission Sportive rappelle l'article 3.2 du règlement de la Coupe du Conseil Départemental dont extrait ci-dessous :

2)- UNE COMPETITION PROPRE (à partir des 1/8^{ème} de finale)

En cas d'indisponibilité de l'équipe engagée, pour quelque cause que ce soit, elle sera remplacée par l'équipe hiérarchiquement inférieure. Etant bien entendu qu'en cas de qualification, dès que l'équipe supérieurement est disponible, elle reprendra sa place dans la compétition.

La rencontre Plouneour Fc 1 / Quimper Ergue Armel Fc 1 est fixée au 23 mars 2023.

Les ¼ de finale se joueront le week-end de Pâques.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

7 – Coupe du District 2024-2025 :

La Commission Sportive rappelle l'article 3.3 du règlement de la Coupe du District dont extrait ci-dessous :

3)- UNE COMPETITION PROPRE (à partir des 1/8^{ème} de Finale), regroupement des 2 secteurs à partir des ¼ de finale. En cas d'indisponibilité de l'équipe engagée, pour quelque cause que ce soit, elle sera remplacée par l'équipe hiérarchiquement inférieure. Etant bien entendu qu'en cas de qualification, dès que l'équipe supérieurement est disponible, elle reprendra sa place dans la compétition.

La Commission Sportive procède au tirage au sort des 1/8^{ème} de finale des 8 rencontres tour en présence des clubs qualifiés.

Les matchs se joueront le 23 mars 2025 à 15h00.

Les ¼ de finale se joueront le week-end de Pâques.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN